



**ASSEMBLEE COMMUNALE DU 4 MAI 2022, A 19H.30
A LA SALLE ASSOCIATIVE DE CHARMEY, LES LEVANCHES 1**

Procès-verbal

Date et heure : Mercredi 4 mai 2022, à 19h30

Lieu : Salle associative, Les Lévanthes 1, à Charmey

Présidence : M. Philippe Baeriswyl, Syndic

Présents : 132 personnes (*une personne est arrivée entre les deux votes du point 5.2*) (sans compter les personnes qui n'ont pas le droit de vote, dont Mmes Christiane Vial et Geneviève Studer, caissières et Mme Sabrina Negrini, secrétaire ainsi que les personnes assises sur la rangée à droite de la salle).

M. le Syndic ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants à cette assemblée communale. Il tient également à remercier la présence de la presse, Mme Claire Pasquier du journal La Liberté et M. Christophe Dutoit du journal La Gruyère. Il remercie encore les personnes qui n'ont pas le droit de vote de leur présence.

La commune Val-de-Charmey est également remerciée pour la mise à disposition de cette salle associative. Le lieu a été choisi en tenant compte, notamment, des objets qui seront soumis et qui laissent présager une forte affluence. A l'exception de conditions particulières, comme le covid par exemple, les futures assemblées et séances d'informations auront lieu dans la salle de l'abri PC de notre commune.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal par notre secrétaire, il informe que l'assemblée de ce soir sera enregistrée. Il demande également à chaque intervenant de bien vouloir se lever, s'annoncer et s'exprimer d'une manière claire et compréhensible.

Il prie les personnes présentes qui n'ont pas le droit de vote de bien vouloir se positionner sur les chaises le long de la façade, ceci afin d'éviter toute confusion lors des votes.

Avant de débiter, il a l'avantage de présenter notre nouvelle caissière communale. Mme Geneviève Studer est mariée et maman de deux enfants. Elle est au bénéfice d'un brevet fédéral de spécialiste en administration publique et d'un diplôme de cadre en administration communale. Active pendant un peu plus de 13 ans comme secrétaire-caissière adjointe à la commune Val-de-Charmey, elle a, par la suite, assumé des fonctions de cheffe de projet, secrétaire et caissière dans diverses communes, telle que Chénens, Autigny et Prez. Depuis février 2022, elle travaille ponctuellement avec notre caissière, Christiane Vial, afin que la transmission des dossiers se fasse de manière progressive et concertée. Mme Geneviève Studer s'occupera également du secrétariat et de la caisse pour l'unité de gestion forestière Jogne-Javroz. Au nom de tous les citoyennes et citoyens de la commune de Cresuz, il lui souhaite la plus cordiale bienvenue au sein de notre administration communale.

Comme chacun peut le constater, la disposition des chaises est subdivisée en quatre blocs dénommés A, B, C et D. Cette disposition a été choisie afin de faciliter le décompte des voix par les scrutateurs.

Cela étant dit, il demande à M. Georges Eggertswyler pour le groupe A ainsi que la table du Conseil communal, M. Yves-André Sottas pour le groupe B, M. Yves Ruffieux pour le groupe C et M. Jean Luc Riedo pour le groupe D, de fonctionner comme scrutateurs. Chacun compte le nombre de personnes.

Scrutateur groupe A : 24 personnes

Scrutateur groupe B : 26 personnes

Scrutateur groupe C : 34 personnes

Scrutateur groupe D : 47 personnes

Total : 131 personnes ayant le droit de vote (une personne est arrivée après le 1^{er} vote de la Chaumine (point 5.2), c'est pourquoi le nombre de citoyens ayant le droit de vote est passé à 132)

Majorité lors des votes : 66

Trois personnes se sont excusées de ne pas pouvoir participer à l'assemblée de ce soir. La présente a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, soit par publication dans la Feuille officielle no 16 du 22 avril 2022, par affichage au pilier public et par convocation individuelle aux citoyens. Elle a également été publiée sur le site Internet de la commune.

Les documents relatifs à cette assemblée étaient disponibles à l'Administration communale, 10 jours avant l'assemblée.

Avant de procéder à l'approbation de notre ordre du jour, M. le Syndic informe que le Conseil communal a reçu, en date du 29 avril, une demande de deux citoyens, à ce qu'un avis de droit soit établi concernant le devoir de récusation de citoyens, qui se sont opposés ouvertement au projet de la Chaumine.

Cette demande a été formulée afin d'éviter tout vice de forme et pour que les décisions de l'Assemblée soient validées.

Le service juridique de l'ARG a argumenté sa réponse sur quatre pages. Elle est à disposition si besoin et sera transmise aux deux personnes qui en ont fait la demande. Il est précisé qu'il n'y a pas de devoir de récusation à exiger envers les voisins directs du projet de la Chaumine, de même qu'envers les citoyens qui ont fait recours, soit contre la décision de l'Assemblée communale du 20 mars 2019, soit envers la demande du permis de construire.

Cela étant clarifié, il passe à l'approbation de l'ordre du jour, pour lequel aucune demande écrite n'a été reçue avant l'assemblée de ce soir et chacun a pu en prendre connaissance dans la convocation.

Y a-t-il des remarques ou des commentaires ?

M. Vincent Grivel : Est-ce que le point des bus scolaires sera traité ou faut-il l'ajouter ?

M. le Syndic lui confirme que le point sera traité dans les divers.

M. Didier Livron : Devons-nous maintenant donner les points des divers ?

M. le Syndic lui confirme qu'il pourra prendre la parole à la fin.

Comme il n'y a pas d'autre commentaire, M. le Syndic invite les citoyens qui acceptent ce dernier à voter par main levée.

Les citoyens acceptent à l'unanimité (main levée) ce tractanda avec les remerciements de M. le Syndic.

| | | | |
|------------------------------------|------------------|----------------|-----------------------|
| Résultat détaillé du vote : | OUI : 131 | NON : 0 | Abstention : 0 |
|------------------------------------|------------------|----------------|-----------------------|

Nous pouvons donc considérer l'Assemblée de ce soir comme valablement ouverte.

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2021 - approbation
(il ne sera pas lu étant joint à la convocation et disponible sur le site internet de la commune)
2. Comptes 2021
 - 2.1. Comptes de fonctionnement
 - 2.2. Comptes des investissements
 - 2.3. Rapport de la Fiduciaire
 - 2.4. Rapport de la Commission financière sur la base du rapport de l'organe de révision
 - 2.5. Comptes de fonctionnement et des investissements - approbation
3. Désignation de l'organe de révision pour contrôle des comptes - approbation
4. Crédit relatif à l'adaptation du réseau d'eau potable et épuration à la Route des Planches - approbation
5. Projet de La Chaumine
 - 5.1. Détail des frais payés à ce jour – réponse à M. Bütikofer
 - 5.2. Reprise en considération du vote de l'Assemblée communale du 20 mars 2019 concernant le « crédit relatif à la démolition du bâtiment de la Chaumine / Transformation et changement d'affectation de la déchetterie communale / Construction d'une salle polyvalente, d'une administration et d'une déchetterie communale et changement du système de chauffage à distance de l'abri PC » - approbation
6. Pont couvert sur le ruisseau de la Maladère
 - 6.1. Reprise en considération du vote de l'Assemblée communale du 15 décembre 2021 concernant le « crédit relatif à la construction d'un pont couvert sur le ruisseau de la Maladère » - approbation
 - 6.2. Si point 6.1 accepté
Crédit relatif à la construction d'un pont couvert sur le ruisseau de la Maladère - approbation
7. Modification de l'art. 4 al. 3 du règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions – approbation
8. Modification des statuts de l'Association des Ambulances du Sud fribourgeois – Association Secours Sud fribourgeois - approbation
9. Planification financière 2022-2026 - présentation
10. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2021

Comme mentionné dans la convocation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2021 ne sera pas lu, étant publié dans le livret de convocation et sur le site internet de la commune. En outre, il a été tenu à disposition au secrétariat communal, 10 jours avant l'assemblée.

Son contenu ne faisant pas l'objet de remarque, il est soumis au vote de l'Assemblée qui **l'approuve à la majorité des citoyens**. Des remerciements vont à son auteure, pour sa rédaction.

| | | | |
|------------------------------------|------------------|----------------|-----------------------|
| Résultat détaillé du vote : | OUI : 129 | NON : 0 | Abstention : 2 |
|------------------------------------|------------------|----------------|-----------------------|

M. le Syndic passe la parole à M. Suys et Mme Vial pour le prochain point.

2. Comptes 2021

2.1 Comptes de fonctionnement

M. Jean-François Suys : Chacun a pu prendre connaissance du résultat des comptes 2021 dans la convocation. Le résultat de CHF 750'740.91 vous a peut-être étonné et mérite quelques explications. Malgré la légère augmentation des charges (CHF 112'500.-) et du montant de péréquation (CHF 31'000.-) par rapport aux comptes 2020, on constate une augmentation des recettes d'impôts d'environ CHF 300'000.-, dues, d'une part, à l'augmentation des contribuables, et d'autre part, aux gains immobiliers et aux mutations immobilières.

En plus du prélèvement des réserves pour la péréquation cantonale et régionale de CHF 649'000.-, CHF 550'000.- supplémentaires ont été prélevés des réserves spéciales (investissements).

Sans ces ajustements, l'excédent tourne autour des CHF 100'000.-, ce qui est réjouissant par rapport au déficit de CHF 120'000.- prévu au budget.

La transition entre le MCH1 et MCH2 est en cours. L'exercice 2022 s'établira selon la nouvelle méthode. En pratique, ce changement se traduira par une réévaluation du patrimoine administratif et financier. Pour faire simple, la nouvelle méthode permettra de puiser dans la fortune pour éponger les pertes.

Concernant le compte d'investissement, il reprend le budget présenté le 9 décembre 2020 et donne un état des lieux des coûts engagés en 2021.

Pour le détail des comptes et la présentation, il laisse la parole à Mme Christiane Vial.

Elle passe rapidement sur le tableau des charges liées cantonales qui montre que l'ensemble des comptes est en accord avec le budget. Les principales différences concernant la participation aux coûts des soins des EMS et des institutions spécialisées pour les personnes en situation de handicap sont dues en grande partie à l'augmentation de la population, car le budget a été établi avec la population arrêtée au 31 décembre 2019 soit 398 et pour les comptes c'est le chiffre de la population au 31 décembre 2020 qui est pris en compte soit 415, il y a donc 17 personnes en plus. Les autres instances gardent les chiffres de la population fixés dans le budget, soit au 31 décembre 2019 (398).

Péréquation : IPF 2020 est à 320.32 et en 2021 à 312.88, même s'il baisse, la charge augmente car le nombre d'habitants entre aussi en ligne de compte, ainsi que la situation des autres communes (principe des vases communicants).

Les charges liées en associations de communes dites régionales ont très bien respecté leur budget. Les chiffres mis en italiques sont ceux qui tiennent compte de l'IPF. Seul 8 % de ces charges (service des curatelles, sentier des Gorges de la Jogne, aide financière RSSG, association touristique et PNR) n'ont pas l'IPF.

Pour les charges liées de la Vallée, les principales différences avec le budget concernent les écoles : moins CHF 5'000.- environ car il n'y a pas eu certaines activités à cause du Covid. Les charges du sentier du tour du lac ont doublé en raison des intempéries subies en 2021.

La clé de répartition pour l'AECE a été changée après l'établissement du budget 2021, cela explique l'augmentation des charges. La participation de Crésuz est de 10 % contre 6.5 % avant la révision. Cette nouvelle clé a été appliquée pour les comptes 2020. En conséquence un solde de CHF 15'000.- a été facturé en août 2021 à titre de solde pour 2020. La clé est revue régulièrement et lorsque le collecteur sud sera en service, la participation de Crésuz à la STEP devrait diminuer puisque la quantité d'eau diminuera.

Pour les impôts, chacun peut constater que pour les personnes physiques, un montant de CHF 300'000.- a été encaissé en plus par rapport au budget. Plus a aussi été encaissé sur les impôts à la source et sur les prestations en capital et beaucoup plus d'encaissement sur les mutations et gains immobiliers (CHF 325'000.-), poste qui est toujours estimé avec prudence.

Les charges financières liées à l'encaissement des impôts restent stables. En 2021, un certain nombre de débiteurs a été « épongé » par pertes (CHF 21'700.-) suite à la réception d'actes de défauts de biens.

Pour l'attribution aux réserves et le résultat final : Conformément à ce qui avait été décidé en assemblée communale lors des votes des investissements, il y a prélèvement sur la réserve « éclairage public sentier du Vieux Chalet » CHF 16'000.- ce qui amorti d'autant les routes ;

Il en a été de même pour un montant de CHF 26'000.- prélevé à la réserve du PAL. Ainsi, le solde de la réserve correspond au solde de l'investissement voté par l'Assemblée communale. Là aussi il y a amortissement supplémentaire de CHF 26'000.-

Pour la Chaumine, lors de la décision du projet, il a été convenu que 1 million serait financé par la trésorerie et une réserve avait été créée dans ce but. Le montant total investi au 31 décembre 2021 s'élève à CHF 508'300.-, montant qui est amorti et pris sur la réserve. Ces opérations peuvent être qualifiées de « blanches ».

Suite à la modification de l'IPF, les réserves «péréquation» ont été recalculées par le service des communes. Comme le «risque» a diminué il faut aussi diminuer les réserves. Ainsi, le total des deux prélèvements, soit CHF 649'000.- porte ce résultat bénéficiaire à CHF 750'741.-. Sans ce prélèvement, le bénéfice serait de CHF 101'741.- alors que le budget prévoyait une diminution des réserves péréquation de CHF 600'000.- et un déficit de CHF 120'630.-.

Elle reprend le tableau mis dans la convocation. Le résultat est meilleur de CHF 870'000.- par rapport au budget, mais les explications de prélèvement des réserves et le bonus des impôts extraordinaires expliquent ce résultat.

2.2 Comptes des investissements et bilan

Les investissements terminés durant l'année 2021 sont présentés.

Etude passage piétons route cantonale : Un solde d'investissement en 2021 de CHF 3'349.45 a été payé, ce qui fait que le coût total de l'investissement est de CHF 41'709.90

Achat de la **désherbeuse à vapeur**, le budget a été respecté.

Eclairage public, **passage escalier du Vieux-Chalet** : le montant investi en 2021 est de CHF 14'666.80.

Pour l'adduction d'eau et collecteur, ces montants doivent être financés par les taxes. Les travaux d'adduction d'eau et du **collecteur entre Longchamp et Pra Derrey** sont en dessous du budget de CHF 29'000.- puisque la commune récupère la TVA pour tout ce qui concerne l'épuration. En 2021 une facture de CHF 2'400.- a été payée pour l'inscription de servitudes.

La création du **Jardin du Souvenir** est terminée avec des coûts légèrement inférieurs. La participation de Châtel a été facturée au prorata du nombre d'habitants.

L'achat de la parcelle article 1033 a été décidé par le Conseil selon sa délégation de compétence pour un montant de CHF 2'657.60.

Les investissements suivants sont en cours :

La pose des **panneaux solaires sur le bâtiment administratif**, les frais engagés sont ceux de la mise à l'enquête. Comme cet investissement est en dessous de la limite selon le MCH2 la pose de ces panneaux sera à charge du fonctionnement, mis au budget 2022.

Le **collecteur secteur Sud** est en cours et le montant investi en 2021 s'élève à CHF 18'864.15.

Le **PAL** a été approuvé, le solde du budget (CHF 35'233.75) sert à traiter les recours, les frais engagés en 2021 se montent à CHF 26'106.20 et le total investi à ce jour est d'environ CHF 237'000.-.

Pour le **complexe de la Chaumine**, les dépenses 2021 s'élèvent à CHF 267'493.75. Au total il y a un montant de CHF 592'215.- investi à ce jour.

Le **PIEP** est déposé, nous attendons son approbation. Rien n'a été investi pour 2021.

Le **collecteur** sur les articles 1019 et 1021 est en cours, rien n'a été investi en 2021. Les travaux devraient reprendre en 2022.

Les investissements suivants ont été votés mais rien n'a été entrepris à ce jour :

- Sentier public adapté
- Réfection route des Planches
- Mise en place d'un collecteur à déchets sur l'art. 848 (dans le fonctionnement avec MCH2).

Le tableau récapitulatif du compte des investissements 2021 est présenté. Il correspond à ce qui était sur la convocation sauf pour les chiffres votés lors de l'assemblée du 14 avril 2021 (CHF 12'000.- pour le collecteur à déchets) qui corrige en quelque sorte de budget 2021. Comme il est en dessous de la limite d'activation selon le MCH2, les frais de cet investissement seront repris dans le fonctionnement comme pour les panneaux solaires de l'administration.

La commune a investi pour un total net de CHF 384'039.85.

Nous passons au bilan détaillé. En examinant ces chiffres, on constate que le total du bilan – actif et passif – a diminué d'environ CHF 564'000.-.

Au passif, les dettes ont diminué en raison des remboursements contractuels. Les réserves diminuent de CHF 1'161'000.- mais la fortune augmente de CHF 750'000.-. Les fonds étrangers (dettes et engagements) s'élèvent à CHF 2'658'000.-, ils diminuent aussi de CHF 153'000.-. Ces derniers représentent toujours environ 30 % du passif et les réserves et la fortune représentent 70 % du passif. Ces fonds étrangers sont toujours couverts par les liquidités.

Il est présenté schématiquement l'évolution des liquidités, débiteurs et placements. Au final peu de changement depuis 2017. Dès 2021 il n'y a plus de placement puisque La Poste a supprimé les comptes e Deposito.

Dans le tableau suivant, les disponibilités sont conséquentes depuis 2017. Les emprunts sont en diminution et la fortune en hausse. Les réserves de péréquations s'additionnent à la fortune mais pourraient aussi être à payer ces prochaines années.

Pour le patrimoine administratif, la valeur du patrimoine était, au 31 décembre 2020, de CHF 3'983'249.-. On y ajoute les investissements nets 2021 de CHF 384'039.- et on y diminue les amortissements 2021 de CHF 673'604.-. La valeur du patrimoine au 31 décembre 2021 est de CHF 3'693'684.-.

Concernant les réserves au bilan, trois sont obligatoires (PC, eau potable et épuration) et découlent des différentes lois. La réserve eau potable a augmenté en 2021 et les réserves éclairage public sentier du Vieux-Chalet, bâtiments, révision du PAL, péréquation cantonale et régionale ont diminué. A noter que la réserve épuration n'a pas changé puisque le bénéfice du chapitre (CHF 19'778.75) a été comptabilisé en amortissement obligatoire pour compenser le manque d'amortissement lié à MCH2. Les investissements de l'épuration étaient amortis seulement s'ils faisaient l'objet d'emprunts, ce qui n'a pas été le cas ces dernières années. En 2022, il faudra encore rattraper ces amortissements manquant en prélevant directement sur la réserve obligatoire environ CHF 44'000.-, selon les directives de l'Etat.

Le tableau des engagements hors bilan est présenté. Il s'agit des engagements de la commune selon les statuts de diverses associations. Le montant affiché représente la part de Crésuz au solde de la dette ou de la fortune (ARG) pour chaque association. Ces parts sont calculées selon la clé de répartition en vigueur (25 % habitants, 75 % habitants pondéré par l'IPF).

Le seul engagement restant est celui du CO, il a diminué en fonction des amortissements, et ceci malgré que le total réparti entre toutes les communes de la Gruyère est passé de 92,5 millions à 84,7 millions. Notre droit au remboursement pour l'ARG augmente pour les mêmes raisons (IPF – habitants) et aussi parce que le montant total réparti est passé de 2,6 millions à 3,1 mios.

Comme il n'y a pas de question, la parole est reprise par P. Baeriswyl qui la remercie et qui donne la parole à M. Alain Philipona, Président de la commission financière pour la lecture du rapport de la fiduciaire.

2.3 Rapport de la Fiduciaire

M. Philipona ne va pas lire la totalité du rapport mais va simplement lire l'opinion d'audit.

Selon notre appréciation les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis présentant un total au bilan de CHF 8'726'829.35, ainsi qu'un bénéfice de CHF 750'740.91.

Fribourg, le 20 avril 2022 - Multifiduciaire Fribourg SA, David Fleury, Expert-réviseur agréé, Réviseur responsable et Marc Baudin, Expert-réviseur agréé.

Le rapport est à disposition si quelqu'un le souhaite.

2.4 Rapport de la Commission financière sur la base du rapport de l'organe de révision

M. Philipona continue avec le rapport de la commission financière relatif à la vérification des comptes de l'exercice 2021.

En application des exigences légales, les comptes communaux, arrêtés au 31 décembre 2021, ont été contrôlés par la fiduciaire Multifiduciaire SA, désignée organe de révision lors de l'assemblée communale du 14 décembre 2016.

Après réception des comptes, la Commission financière a procédé aux vérifications habituelles.

Au 31 décembre 2021, le Conseil communal boucle les comptes 2021 avec un bénéfice de CHF 750'740.91 alors qu'un déficit était budgété à CHF 120'630.00. Ce résultat est lié au prélèvement sur toutes les réserves de pratiquement CHF 1'200'000.00, dont CHF 649'000.00 aux réserves de la péréquation suite à la demande du service des communes.

A l'issue de nos travaux de contrôle et sur la base du rapport de la fiduciaire Multifiduciaire SA, la Commission financière vous recommande d'accepter les comptes de fonctionnement ainsi que le bilan au 31 décembre 2021 tels qu'ils vous ont été présentés et commentés.

Nous adressons nos remerciements aux membres du Conseil communal ainsi qu'au personnel de l'administration communale pour tout le travail accompli durant l'exercice écoulé.

Au nom de la Commission financière Alain Philipona, Président, Emmanuelle Girard, Secrétaire. Crésuz, le 4 mai 2022.

M. le Syndic le remercie et passe directement au vote.

2.5 Approbation des comptes de fonctionnement et des investissements

Acceptez-vous le compte de fonctionnement avec un excédent de recettes de CHF 750'740.91, le bilan et les comptes d'investissements avec un excédent de charges à hauteur de CHF 384'039.85 tels que présentés ?

Les comptes 2021 sont acceptés à l'unanimité par mains levées avec les remerciements de M. le Syndic. Il remercie également notre caissière communale et les membres de la commission financière pour le travail.

| | | | |
|------------------------------------|------------------|----------------|-----------------------|
| Résultat détaillé du vote : | OUI : 131 | NON : 0 | Abstention : 0 |
|------------------------------------|------------------|----------------|-----------------------|

3. Désignation de l'organe de révision pour contrôle des comptes – approbation

M. le Syndic donne la parole à la commission financière pour qu'elle nous fasse part des démarches entreprises pour ce point.

M. Alain Philipona reprend la parole.

La commission financière a fait un appel d'offres auprès de neuf fiduciaires dans le canton. Deux n'ont pas répondu, deux ne sont pas disponibles, nous avons donc reçu cinq offres allant de CHF 3'080.- à CHF 6'000.-. La commission financière propose d'adjuger le mandat à la Fiduciaire Cuennet Sàrl à Bulle, fiduciaire la moins chère des offres reçues. Elle s'occupe ou s'occupait des communes de Morlon, Grandvillard, Botterens, Marsens, Riaz, Bas-Intyamon, Sorens. Elle est aussi organe de révision pour l'ARG et d'autres associations intercommunales. Ce choix est selon eux le plus judicieux.

M. le Syndic le remercie pour cette présentation et pour cette proposition de choix et il passe au vote.

Acceptez-vous le choix de la commission financière qui est d'adjuger le mandat à la Fiduciaire Cuennet Sàrl à Bulle pour les trois prochaines années ?

Le choix de la Fiduciaire Cuennet Sàrl est accepté à l'unanimité et par mains levées avec les remerciements de M. le Syndic.

| | | | |
|------------------------------------|------------------|----------------|-----------------------|
| Résultat détaillé du vote : | OUI : 131 | NON : 0 | Abstention : 0 |
|------------------------------------|------------------|----------------|-----------------------|

4. Crédit relatif à l'adaptation du réseau d'eau potable et épuration à la Route des Planches – approbation

Un projet de construction est en cours sur la parcelle n° 862. Une fois la construction réalisée, il ne sera plus possible d'accéder sur ce terrain et les parcelles voisines afin de compléter les infrastructures eau et épuration communales.

La présente demande d'investissement concerne la prolongation des collecteurs eaux usées et eaux claires qui sont actuellement en attente en bordure de la chaussée. Ce complément permettra aux habitations voisines leur raccordement en système séparatif, de même que pour la nouvelle construction.

La conduite d'adduction d'eau potable provenant du réservoir de l'Esserté est en attente dans la parcelle n° 863. Sa prolongation permettra le raccordement en pression suffisante de la borne hydrante existante. Celle-ci est actuellement raccordée sur la conduite d'adduction partant du réservoir des Planches d'où une pression résiduelle insuffisante. Cette adaptation permettra de répondre à une des exigences figurant dans le PIEP (plan des infrastructures pour l'eau potable) afin d'assurer la défense incendie dans ce secteur.

La demande de crédit se présente comme suit :

| | | |
|------------------------------------|------------|----------------------|
| Travaux d'adduction d'eau : | CHF | 12'436.40 TTC |
| Travaux génie civil : | CHF | 46'070.00 TTC |
| Divers et imprévus : | CHF | <u>1'493.60 TTC</u> |
| Total de l'investissement : | CHF | 60'000.00 TTC |

Mme Knüsli Jacqueline : Je suis propriétaire de la parcelle art. 863. Est-ce que le raccordement pour mes eaux se fera aussi sur ce plan ou je dois me raccorder ailleurs ?

M. le Syndic lui répond qu'elle devra se raccorder sur la nouvelle chambre en place comme montré sur le plan.

Comme il n'y a pas d'autre question, il donne la parole au représentant de la commission financière pour son rapport.

Rapport de la commission financière – M. Michel Machicoane

Crédit relatif à l'adaptation du réseau d'eau potable et épuration à la Route des Planches

Montant CHF 60'000.00 , financé par la trésorerie

Le Conseil communal souhaite profiter du projet de construction en cours sur la parcelle art. 862 pour compléter les infrastructures eau et épuration communales.

La présente demande d'investissement concerne la prolongation des collecteurs eaux usées et eaux claires qui sont actuellement en attente en bordure de la chaussée et de prolonger la conduite d'adduction d'eau potable provenant du réservoir de l'Esserté.

Les travaux sont estimés à CHF 60'000.00. Ce montant sera financé par la trésorerie.

Les coûts de fonctionnement sont prévus dans le budget.

Après examen de cette demande d'investissement, la Commission financière préavise favorablement le remplacement de la conduite d'eau.

Acceptez-vous le crédit relatif à l'adaptation du réseau d'eau potable et épuration à la Route des Planches pour un montant de CHF 60'000.00 ?

Les citoyens acceptent à l'unanimité (à main levée) le crédit relatif à l'adaptation du réseau d'eau potable à la Route des Planches avec les remerciements de M. le Syndic.

| | | | |
|------------------------------------|------------------|----------------|-----------------------|
| Résultat détaillé du vote : | OUI : 131 | NON : 0 | Abstention : 0 |
|------------------------------------|------------------|----------------|-----------------------|

5. Projet de La Chaumine

5.1 Détail des frais payés à ce jour – réponse M. Bütikofer

M. le Syndic : Lors de l'assemblée communale du 29 septembre 2021, M. Bütikofer a demandé à ce que les coûts actuellement engagés, en relation avec le projet de la Chaumine soit présentés aux citoyens. Le montant global a été annoncé par le Syndic lors de cette assemblée, à savoir un peu plus de CHF 659'000.-. Lors de l'assemblée du 15 décembre 2021, les comptes détaillés étaient tenus à disposition des citoyens. M. Bütikofer a réitéré sa demande en précisant que cela ne répondait pas à son souhait. En conséquence et par souci de transparence et de clarté, il donne la parole à M. Jean-Louis Pilet qui va présenter les dépenses à ce jour du projet actuel et des études antérieures, éléments qui constituent le montant global.

M. Jean-Louis Pilet présente les slides projetés :

| | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-------------------|
| Frais de commission (de bâtisse) pour la définition du projet | CHF | 11'641.00 |
| Expertises, sondages, analyse du bâtiment, faisabilité (études préliminaires entre 2016-2017) | CHF | 74'148.00 |
| Architectes et ingénieurs spécialisés, y compris intervenants aux séances de présentations publiques (contrat mandataire générale) | CHF | 438'021.00 |
| Frais d'avocat relatifs au recours (Assemblée communale) | CHF | 16'829.00 |
| Prestations Conseil communal pour traitement recours | CHF | 4'050.00 |
| Etablissement dossier mise à l'enquête, mise à jour suite à procédure de recours | CHF | 17'748.00 |
| Pose et location des gabarits | CHF | 536.00 |
| Traitements des oppositions suite à la mise à l'enquête | CHF | 8'238.00 |
| Permis de construire et émoluments | CHF | 9'265.00 |
| Total | CHF | 580'476.00 |

Ce premier tableau est pour répondre à la demande de M. Bütikofer.

M. Bütikofer le remercie, cela correspond exactement à ce qu'il avait demandé et il complète : « Lors de l'assemblée du 29 septembre 2021, lorsque j'ai posé la question, il a été répondu, il cite : M. le Syndic, « je m'engage, le cas échéant, pour la prochaine assemblée, de vous donner le solde des différents comptes. ».

Lors de l'assemblée du 15 décembre le sujet a été traité avec dédain par le Conseil communal et aujourd'hui vous faites part d'un point nominatif au tractanda... cherchez l'erreur ! »

M. Jean-Louis Pilet complète :

A ces frais s'ajoutent :

| | | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-------------------|
| Etude, préparation, mise à l'enquête et appels d'offres pour le remplacement du chauffage de l'abri PC et de l'école | CHF | 23'011.00 |
| Dédommagement selon convention d'un bureau d'architecte | CHF | 20'000.00 |
| Vacations et heures des Conseillers entre 2013 et 2021 | CHF | 24'085.00 |
| Différentes études géotechniques, diagnostic des bâtiments | CHF | 10'222.00 |
| Frais de la commission financière pour l'assemblée communale, frais d'annonces FO et Echo, convocations | CHF | 1'686.00 |
| Coût total à l'heure actuel | CHF | 659'480.00 |

M. le Syndic remercie son collègue et passe au point suivant.

5.2 Reprise en considération du vote de l'Assemblée communale du 20 mars 2019 concernant le « crédit relatif à la démolition du bâtiment de la Chaumine / Transformation et changement d'affectation de la déchetterie communale / Construction d'une salle polyvalente, d'une administration et d'une déchetterie communale et changement du système de chauffage à distance de l'abri PC » - approbation

M. le Syndic informe que le Conseil communal avait envisagé la mise en œuvre d'une votation communale. La loi sur les communes et son règlement d'exécution ne permet pas l'organisation d'une telle votation pour ce type d'objet à traiter.

Lors de l'assemblée communale du 20 mars 2019, le crédit d'investissement de CHF 5'925'000.- a été accepté par la majorité des citoyens afin de procéder à la mise en œuvre du projet qui est connu.

Au début de la nouvelle législature, le Conseil communal, dans sa séance du mois de juin 2021, a décidé de suspendre l'exécution de ce projet. Les raisons ont été largement présentées et commentées lors de l'assemblée communale du 29 septembre 2021.

Pour information, l'ensemble des procès-verbaux des assemblées communales sont disponibles sur le site internet de la commune.

Afin que chaque citoyen décide en toute connaissance de cause, il est nécessaire de préciser les enjeux financiers de cet objet.

Les crédits suivants ont été votés par l'Assemblée, à savoir :

| | | |
|----------------------------------------------|-----|--------------|
| Crédit d'étude préliminaire en 2016 : | CHF | 70'000.00 |
| Crédit d'étude pour l'avant-projet en 2017 : | CHF | 200'000.00 |
| Crédit d'investissement en 2019 : | CHF | 5'925'000.00 |

Les demandes de crédit futures suivantes doivent être prises en compte :

| | | |
|--------------------------------------------------------------------------------|-----|--------------|
| Crédit d'investissement pour la nouvelle centrale de chauffe : | CHF | 310'000.00 |
| Crédit d'investissement pour la transformation de l'administration communale : | CHF | 150'000.00 |
| L'enveloppe globale est de : | CHF | 6'655'000.00 |

Ce montant ne comprend pas les augmentations qui sont survenues sur le prix des matériaux et du bois qui sont de l'ordre de 15 à 20%.

Une personne dans l'Assemblée précise que l'augmentation est de 25 % maintenant.

Il découlerait de cet investissement global, une augmentation de nos charges annuelles d'environ CHF 320'000.00 à 350'000.00, et ceci pour plus d'une trentaine d'années. Cette estimation ne comprend pas la constitution d'un fond de rénovation.

Sans vouloir péjorer l'avenir, on ne peut que raisonnablement admettre que le taux d'imposition fiscal de notre commune devra être relevé de manière substantielle, ceci d'autant plus que les autres charges fiscales liées concernant la santé, les homes, les écoles et les sports vont augmenter de manière exponentielle.

Une nouvelle déchetterie risque également d'engendrer une augmentation des taxes sur les déchets afin de couvrir les frais financiers du nouvel investissement.

Il est impératif pour le Conseil communal que le vote du 20 mars 2019 soit confirmé ou annulé.

En vertu de l'art. 20 al.1 LCo, seul le Conseil communal peut proposer à l'Assemblée communale la reprise en considération d'une décision prise par cette Assemblée. Afin que le vote s'effectue en conformité avec les aspects légaux, l'avis et les conseils du service juridique de l'ARG ont été sollicités.

Le vote à venir va s'effectuer de la manière suivante et il est important que chacun comprenne son déroulement.

Le premier vote demande l'accord de la majorité des citoyens afin de reconsidérer le vote de l'Assemblée communale du 20 mars 2019. En clair, acceptez-vous ou non de revoter sur cet objet ?

Afin d'être conséquent avec soi-même, les citoyens qui sont opposés au projet actuel ou qui en demandent une nouvelle validation doivent voter oui. Les citoyens partisans du projet actuel doivent voter non.

C'est uniquement en cas d'accord de l'Assemblée que nous passerons au deuxième vote qui décidera de l'abandon ou de l'exécution du projet tel que connu.

Est-ce que la procédure du vote est claire pour chacun ? Y a-t-il des demandes complémentaires ?

M. Edmond Rey n'a pas compris. Il demande une nouvelle explication.

M. le Syndic explique une nouvelle fois.

M. Edmond Rey : Comme il est nouveau dans la commune et qu'il n'a pas tout suivi depuis le début, il demande : Si nous sommes pour le premier projet, il faut voter oui et si nous sommes contre, il faut voter non ?

M. le Syndic lui informe que c'est exactement le contraire. Les gens convaincus, doivent voter non et les gens opposés doivent voter oui.

En cas d'accord, il y aura un deuxième vote qui sera, à nouveau la demande de crédit déjà voté le 20 mars 2019. Si elle est acceptée, le projet se réalisera et si elle est refusée, il sera abandonné.

M. Eric Laplante demande le vote à bulletin secret afin que cela soit le plus neutre possible.

M. Irénée Jeckelmann est contre, cela est un manque de personnalité.

M. le Syndic informe que selon l'art. 18 de la LCom, le vote à bulletin secret doit être approuvé au minimum par le 5^{ème} des membres présents.

Il demande aux membres qui désirent le vote à bulletin secret de lever la main.

Résultat détaillé du vote :

OUI : 78

NON :

Abstention :

Etant donné que la majorité est claire, les personnes contre et les abstentions n'ont pas été priées de voter.

Le matériel de vote est distribué par les scrutateurs aux citoyens. Pendant ce temps, Mme Véronique Borcard prend la parole :

« Chers citoyennes et citoyens de Crésuz,

Tout d'abord je tiens à vous remercier pour la confiance que vous m'avez témoignée durant mon premier mandat et ma réélection, et de votre présence ce soir pour donner votre avis sur la Chaumine.

Malgré ce que l'on peut penser je n'ai pas démissionné du Conseil pour la seule raison que le projet de la Chaumine soit rediscuté. Cela a déjà commencé le soir de notre élection, j'ai eu un mauvais pré-sentiment qui n'a fait que s'accroître. Le jour de notre assermentation, puis quelques jours plus tard mes doutes se sont confirmés et j'ai décidé de quitter ce Conseil : En effet je ne peux pas collaborer avec des personnes en qui j'ai perdu confiance. L'hypocrisie et la manipulation ne font pas parties de mes valeurs. Mes parents ne m'ont pas élevée dans ce non-respect des bonnes manières. Je peux vous assurer que ça fait très mal quand tu te sens manipuler et que ta confiance est trahie.

Vous avez peut-être pu lire dans le journal La Gruyère, que je suis contente que le projet soit revoté ce soir. Même si je trouve scandaleux que l'on doive revoter ce projet. Je vous rappelle qu'il a été accepté par une majorité des citoyens, que le Tribunal fédéral lui-même a reconnu la validité du vote et pour lequel nous avons obtenu le permis de construire.

Comme nous l'avons aussi écrit dans le courrier des lecteurs de La Gruyère au lendemain de l'article concernant le pont dont nous allons aussi revoter. Je me pose la question si le Conseil actuel est là au service des citoyennes et citoyens ou pour d'autres intérêts.

Ceci n'engage que moi et mon appréciation !!!

Quand je lis également dans le journal les dires de Philippe Baeriswyl qui dit « qu'un groupe de 15 citoyens c'est formé, parmi les initiateurs du projet, vise systématiquement le Conseil communal » Je tiens à remettre l'église au milieu du village, ou si je peux la Chaumine au centre du village. Nicolas et moi nous ne sommes pas les initiateurs d'un tel groupe, je peux même vous affirmer qu'il n'y a aucun groupe formé. En effet est-ce qu'une seule personne dans cette salle peut dire si nous sommes allés faire du porte-à-porte pour faire signer des pétitions, envoyer des tout ménages ou influencer le vote de ce soir ??

Non je ne crois pas, contrairement aux personnes opposées au projet qui, elles se sont permises d'utiliser tous les moyens pour faire capoter le projet !!!

Même ce samedi qui se voulait être une journée où les enfants font du porte-à-porte pour venir chanter et répandre la bonne humeur et la joie, certains citoyens m'ont fait part qu'encore une fois, certains éternels citoyens n'ont pas hésité à aller également répandre leur propagande !!!!

Il est vrai que nous nous sommes vus avec quelques citoyens (pas 15, je peux les compter sur les doigts de ma main), et qu'il y a eu des discussions afin de faire respecter l'article 20 dont le Conseil en dispose pour refaire voter un projet si le résultat du vote ne va pas dans leur sens. L'article dit bien :

Nous, les porteurs du projet, avons toujours été transparent en vous présentant un projet qui est réalisable selon la loi. Nous avons même voté les affectations qui ont été acceptées par 66 voix contre 27 et 1 abstention. A cette même assemblée M. Suys avait pris la parole pour soutenir et défendre le projet et remercier les citoyens pour leur soutien (26 avril 2017) puis 2 assemblées afin de vous exposer le projet final avec le soutien de l'architecte. Nous avons aussi présenté une planification financière pour les 5 ans à venir faite par M. Jean-Claude Reymond et avec la collaboration Mme Christiane Vial. Je pense que ce sont 2 personnes très qualifiées et auxquelles on peut faire confiance pour ce genre de travail.

Pour terminer sachez que le rôle de Nicolas et de moi-même a été de respecter la décision démocratique du vote de l'assemblée de 2019. Il est vrai que je suis triste de voir la division de notre village, concernant un projet qui se voulait rassembleur et surtout de donner une nouvelle vie au centre du village, afin que nous puissions partager des moments tous ensemble. Mais, malheureusement, cette division est le fruit de l'égoïsme des êtres humains ! »

M. le Syndic n'en rajoutera pas.

M. Nicolas Roschi souhaite se joindre au message de Véronique simplement pour rappeler que l'ancien Conseil communal a été le plus transparent possible, c'était d'ailleurs des félicitations qu'il avait reçues de l'architecte Alexandre Clerc et il ne pense pas qu'il peut lui être reproché de ne pas avoir été transparent. Il souhaite juste

corriger une chose, suite à la présentation, par rapport aux investissements à venir que le montant de CHF 310'000.00 pour le chauffage est inclus dans les CHF 5'925'000.00.

M. le Syndic : C'est faux ! Non, il ne peut pas se permettre de laisser raconter des salades. On peut le mener en bateau, lancer des demandes de détermination auprès de la Préfecture de la Gruyère, mentionner d'une administration presque à la limite de l'honnêteté, voire même demander une mise sous tutelle de la commune de Crésuz. Il faut savoir qu'en finalité, les CHF 310'000.- pour la nouvelle centrale de chauffe ne sont pas prévus dans les CHF 5'925'000.00. Cela nous a été confirmé, confirmé parce qu'à partir du mois de septembre 2021 on a repris le budget d'investissement. Nous vous avons, en septembre 2021, mentionné qu'il était dans notre envie de remplacer la centrale de chauffe. Des renseignements ont été pris auprès de M. Ballaman du SCom qui a répondu : « Vous pouvez le faire, pour autant que les frais soient clairement identifiés dans l'ensemble du cahier des charges qui a été déposé par les entreprises. » Une rencontre a ensuite eu lieu, fin novembre 2021, avec M. Alexandre Clerc et le bureau d'étude Energie Concept lors de laquelle il a été confirmé que les CHF 310'000.00 nécessaires à la réalisation de la centrale de chauffe n'étaient pas prévus dans le budget des investissements.

On peut le traiter de menteur, ou de tout ce que les gens veulent. Mais si la même chose est faite avec M. Alexandre Clerc et le bureau Energie Concept, il les laisse en référer ultérieurement. Cela étant dit...

M. Nicolas Roschi : M. le Syndic je vous invite quand même à relire l'objet du vote qui mentionne que le chauffage est inclus dans le libellé. La personne qui a fait toute l'analyse financière du crédit de construction, c'était Jean-Claude Reymond.

M. le Syndic : Oui, il aurait pu faire un peu mieux son boulot. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ?

M. Nicolas Roschi : Ce sont des critiques...

M. le Syndic : C'est une honte ! C'est une honte ! Alors si vous désirez, Sabrina pourrais-tu, nous allons quand même clarifier ce point, il ne voudrait pas ce soir être traité à nouveau de menteur. Sabrina, est-ce que tu pourrais me mettre le tableau récapitulatif de l'ensemble des investissements qui donnait lieu à ces investissements. Comme ça on clarifie une fois pour toutes les choses.

L'image projetée est un extrait du PV de l'assemblée communale. On remarque sous le CFC 24, normalement une nouvelle centrale de chauffe, on parle de chauffage, le montant de CHF 310'000.00 devrait se retrouver inclus dans les CHF 328'360.00. On est d'accord ? Sauf que l'entreprise pour laquelle il travaille a eu l'avantage de déposer une soumission et les rentrées des soumissions pour ce poste-là étaient d'environ CHF 240'000.-. Il voit mal, en ajoutant les CHF 240'000.00 où le montant du chauffage aurait été inclus.

Il rappelle et confirme que la transformation de la centrale de chauffe qui fonctionne encore au mazout devait être faite. Cela n'a pas pu être le cas parce que le crédit n'était pas là. Il s'agit peut-être d'une erreur mais ce montant n'était pas inclus dans le crédit d'investissement.

M. Nicolas Roschi : Il est navré mais c'est important, il s'agit d'un montant de CHF 310'000.00. Si nous descendons plus loin dans l'extrait, c'est lui qui a présenté le chauffage à distance. Il a bien été expliqué les choses et les CHF 310'000.00 du chauffage étaient inclus.

M. le Syndic : Dans quel poste ? Dans quel CFC ?

M. Nicolas Roschi : Ce n'était pas dans le devis général de l'architecte, mais bien dans l'offre d'Energie Concept. Ce qui est peut-être un peu trompeur, et nous avons pris du temps avec Jean-Claude Reymond à l'époque pour comprendre les choses, est qu'il y avait CHF 270'000.00 de budget d'étude qui avait été présenté avant et, ces CHF 270'000.00, si nous voulons ajouter ou imputer à l'investissement total. Le devis d'Alexandre Clerc plus le chauffage c'est CHF 5'925'000.00 plus les 270'000.00. Voilà. Et ça...

M. le Syndic : Il propose de mettre un terme à cette discussion parce que cela va être un langage de sourd. Il est clair que j'aurais... Svp, laissez-moi causer, je ne vous ai pas interrompu. J'ai eu l'honnêteté et la politesse de vous donner la parole dans ce point du tractanda alors que vous ne l'avez pas sollicitée avant l'assemblée. Je suis correct, nous avons travaillé ensemble, je ne veux pas envenimer les choses mais je ne veux pas non plus épiloguer. Voilà. Si vous le désirez, comme il l'a fait l'année passée, nous pouvons organiser une séance, pour autant qu'il accepte de le rencontrer, conjointement avec le bureau d'architectes Alexandre Clerc et Energie concept qui vont confirmer ce qui a été confirmé. Il propose de mettre un terme, les avis et informations sont divergentes. Est-ce que chacun a reçu son matériel de vote ? Est-ce que chacun a rempli son bulletin ? Si c'est

le cas, chacun est amené à venir amener son bulletin dans l'urne (au final c'est l'urne qui est déplacée entre les citoyens).

Acceptez-vous de reprendre en considération le vote de l'Assemblée communale du 20 mars 2019 concernant le « crédit relatif à la démolition du bâtiment de la Chaumine / Transformation et changement d'affectation de la déchetterie communale / Construction d'une salle polyvalente, d'une administration et d'une déchetterie communale et changement du système de chauffage à distance de l'abri PC » ?

Les citoyens acceptent à la majorité (bulletin secret) de reprendre en considération le vote de l'Assemblée communale du 20 mars 2019 avec les remerciements de M. le Syndic.

Résultat détaillé du vote à bulletin secret :

| | |
|-------------------------------|-----------|
| Nombre d'électeurs inscrits : | 332 |
| Citoyens présents : | 131 |
| Bulletins rentrés : | 131 |
| Bulletin nul : | 0 |
| Bulletin blanc : | 1 |
| OUI : | 92 |
| NON : | 38 |
| Bulletins valables : | 130 |

M. le Syndic : Suite à cette approbation, il passe au deuxième vote.

Comme au mois de mars 2019, nous vous soumettons l'octroi du crédit d'investissement de CHF 5'925'000.-.

En cas d'une majorité de non, le projet est abandonné. En cas d'une majorité de oui, le projet est confirmé.
Est-ce que la présentation du deuxième vote est claire pour chacun des membres présents ?

M. Alain Philipona parle en tant que membre de la commission financière : Nous devons revoter sur un budget et un crédit que nous savons faux étant donné qu'il n'a pas été mis à jour selon la situation actuelle dans laquelle nous sommes (hausse des prix). On ne parle pas du chauffage s'il est inclus ou non, c'est un détail. Nous pouvons penser qu'il s'agira d'une augmentation d'environ 1 mio, 1,5 mio. La commission financière n'a pas à donner son préavis mais est-il vraiment judicieux de voter un crédit que nous savons faux ? Ne serait-il pas préférable de réévaluer le projet et de nous donner un coût mis à jour avant de procéder à une nouvelle demande de crédit ?

M. le Syndic le remercie. Comme déjà expliqué, l'avis du service juridique de l'ARG a été sollicité et ce dernier a communiqué la marche à suivre de manière précise et exacte. Actuellement, nous avons dans nos comptes un crédit voté et accepté en assemblée communale de CHF 5'925'000.00. C'est la raison pour laquelle l'Assemblée doit à nouveau se prononcer sur ce crédit. Il est bien clair que si ce projet doit être exécuté, il y aura de toute manière des demandes de crédit complémentaire, une nouvelle évaluation et le Conseil communal reviendra pour le vote de crédit d'investissement. Il demande confirmation à la Secrétaire par rapport au rapport de la commission financière qui n'était pas nécessaire.

Cette dernière confirme que c'est exact.

Mme Michèle Ruffieux : Dans le cas où on refuse le crédit proposé, combien de coût supplémentaire cela engendrerait ?

M. le Syndic lui confirme qu'il n'y aura pas de coût supplémentaire.

M. Jean-Claude Papaux : Il y aura une nouvelle proposition ? Ou le projet sera abandonné complètement ?

M. le Syndic confirme que le projet de mars 2019 serait abandonné mais le Conseil communal, avec le groupe de travail déjà formé, pourra élaborer un nouveau projet.

M. Eric Laplante : Pour être bien clair, si pour ce second vote, nous sommes en faveur du projet, on vote oui et si nous sommes pour un nouveau projet, nous votons non ? C'est l'inverse d'avant ?

M. le Syndic lui confirme.

Les bulletins sont distribués pour le vote. Une personne est arrivée depuis le premier vote de La Chaumine.

Acceptez-vous le crédit relatif à la démolition du bâtiment de la Chaumine/Transformation et changement d'affectation de la déchetterie communale/Construction d'une salle polyvalente, d'une administration et d'une déchetterie communale et changement du système de chauffage à distance de l'abri PC pour un montant de CHF 5'925'000.00 ?

Les citoyens refusent à la majorité (bulletin secret) le crédit relatif à la démolition du bâtiment de la Chaumine... avec les remerciements de M. le Syndic.

Résultat détaillé du vote à bulletin secret :

| | |
|-------------------------------|------------|
| Nombre d'électeurs inscrits : | 332 |
| Citoyens présents : | 132 |
| Bulletins rentrés : | 132 |
| Bulletin nul : | 0 |
| Bulletins blancs : | 3 |
| OUI : | 29 |
| NON : | 100 |
| Bulletins valables : | 129 |

6. Pont couvert sur le ruisseau de la Maladère

6.1. Reprise en considération du vote de l'Assemblée communale du 15 décembre 2021 concernant le « crédit relatif à la construction d'un pont couvert sur le ruisseau de la Maladère » - approbation

Lors de la dernière assemblée communale du 15 décembre 2021, une demande d'investissement de CHF 80'000.00 vous a été soumise. Cette demande a été refusée à une faible majorité.

De nouveaux éléments viennent appuyer la proposition du Conseil communal afin de soumettre, à nouveau, à votre approbation une demande de crédit, tel que l'autorise l'article 20 de la LCo.

L'élément important est que ce projet a été sélectionné pour une contribution du Fonds Mobilière ponts et passerelles de CHF 40'000.-, concours organisé par la Mobilière et Suisse Rando. La nouvelle demande d'investissement est donc de 60'000.- pour la commune de Crésuz, soit une diminution de 25%.

Suite à une remarque lors de notre dernière assemblée concernant la stabilité du terrain, une vision locale a été effectuée, conjointement avec le bureau sd ingénierie. Aucun signe d'instabilité n'a été constaté. De plus, nous précisons que cette zone est classée en faible danger naturel, comme c'est également le cas, par exemple, pour le secteur bâti de Longchamp ouest. Une demande d'examen préalable a été déposée auprès des services étatiques concernés au mois de février. Malheureusement, suite au décès subit de M. Mischler du SMO, le retour de cet examen ne nous est pas encore parvenu.

L'ensemble de ces nouveaux éléments expliquent le fait qu'une nouvelle demande soit soumise ce soir. De plus, l'octroi de la subvention est conditionné au fait que le projet se réalise en 2022.

Cet ouvrage s'inscrit comme un aménagement du sentier historique qui apparaît en tant que tel dans le plan d'affectation des zones. Il permettra de maintenir l'attrait de ce chemin de randonnée et participera à l'embellissement et au maintien des infrastructures existantes. Des bancs complémentaires seront également mis en place entre l'oratoire et le nouveau pont couvert. Cette construction complète les infrastructures en relation avec le projet du nouveau sentier pédestre de notre village vers le Pont du Javroz.

Il présente succinctement ce projet proposé conjointement avec la commune de Châtel-sur-Montsalvens qui a accepté cet investissement lors de son assemblée communale de décembre 2021.

En quittant l'oratoire et le parc aux biches, au bas du sentier, vous arrivez sur la passerelle existante afin de traverser le ruisseau de la Maladère. Cette photo indique la position actuelle de la passerelle. Le nouvel emplacement pour le pont couvert est projeté un peu plus en aval. Celui-ci aura une longueur de 12 mètres et

une largeur de 2 mètres. Son exécution est complètement prévue en bois suisse de la région, la toiture sera recouverte de tavillons autoclavés.

Le coût total des travaux est estimé à CHF 160'000.00. Déduction faite de la subvention de CHF 40'000.00 un coût résiduel de CHF 120'000.00 est à financer à parts égales entre les communes de Châtel-sur-Montsalvens et Crésuz, d'où une nouvelle demande d'investissement de CHF 60'000.00.

Y a-t-il des demandes de renseignements complémentaires ?

M. Nicolas Bernardo : Que sera-t-il fait de l'ancienne passerelle ?

M. le Syndic l'informe qu'elle sera démontée.

M. Georges Eggertswyler : Ce pont sera en bois et à l'ombre. Tout le monde sait que dans une zone humide, à l'ombre, la durée de vie d'un tel ouvrage en bois est nettement raccourcie. Nous avons l'exemple du pont en bois à la piscine à Broc, il n'a pas vécu longtemps et a été rapidement remplacé. Celui que nous avons actuellement dure depuis belle lurette.

M. le Syndic : Certes mais le pont de Lessoc est toujours là, tout comme le pont de Berne. Il prend note de sa remarque.

M. Irénée Jeckelmann pense que la couverture en tavillon autoclavé, peut être dangereuse pour le ruisseau. La question devra être posée au service de l'Etat concerné.

M. le Syndic le remercie et lui confirme que les services de l'Etat ont été consulté dans le cadre de la demande préalable.

M. Christian Oberson : Qu'en est-il des augmentations de prix pour ce projet, surtout par rapport au bois ?

M. le Syndic : L'entreprise Chalet Schuwey AG a confirmé que les prix ne changeraient pas.

Comme pour la Chaumine, il y a lieu de procéder en deux étapes. L'Assemblée doit, en premier lieu, accepter de reprendre en considération son vote du 15 décembre 2021 concernant le crédit relatif à la construction d'un pont couvert sur le ruisseau de la Maladère. Uniquement en cas d'approbation, la nouvelle demande d'investissement vous sera soumise.

Est-ce que la procédure de vote est claire pour tout le monde ?

Comme il n'y a pas de question, M. le Syndic passe au premier vote.

Acceptez-vous de reprendre en considération le vote de l'Assemblée communale du 15 décembre 2021 concernant le « crédit relatif à la construction d'un pont couvert sur le ruisseau de la Maladère » ?

Les citoyens acceptent à une grande majorité (à main levée) de reprendre en considération le vote de l'Assemblée communale du 15 décembre 2021 concernant le « crédit relatif à la construction d'un pont couvert sur le ruisseau de la Maladère » avec les remerciements de M. le Syndic.

| | | | |
|------------------------------------|-----------------|--------------|---------------------|
| Résultat détaillé du vote : | OUI : 77 | NON : | Abstention : |
|------------------------------------|-----------------|--------------|---------------------|

Etant donné que la majorité est claire, les personnes contre et les abstentions n'ont pas été priées de voter.

6.2. Si point 6.1 accepté

Crédit relatif à la construction d'un pont couvert sur le ruisseau de la Maladère – approbation

Avant de passer au deuxième vote, il donne la parole à la commission financière pour lecture de leur rapport.

Rapport de la Commission financière - Michel Macchicoane.

Construction d'un pont sur le ruisseau de la Maladère - Montant CHF 60'000.00, financé par la trésorerie
Lors de l'assemblée communale du 15 décembre dernier, les citoyens ont refusé le crédit de CHF 80'000.00 relatif à la construction d'un pont couvert sur le ruisseau de la Maladère.

Suite à de nouveaux éléments dont une subvention de CHF 40'000.00 le Conseil communal souhaite procéder à un nouveau vote.

Après déduction de la contribution de la Mobilière, le montant des travaux est estimé à CHF 120'000.— et la participation de Crésuz s'élève à CHF 60'000.00 et sera financé par la trésorerie.

Les coûts de fonctionnement sont prévus dans le budget.

Après examen de cette nouvelle demande d'investissement, la Commission financière préavise favorablement la réalisation de ces travaux.

M. le Syndic le remercie pour son rapport et passe au deuxième vote.

Acceptez-vous le crédit relatif à la construction d'un pont couvert sur le ruisseau de la Maladère pour un montant de CHF 60'000.00 ?

Les citoyens acceptent à la majorité (à main levée) le crédit relatif à la construction d'un pont couvert sur le ruisseau de la Maladère avec les remerciements de M. le Syndic.

| | | | |
|------------------------------------|-----------------|--------------|---------------------|
| Résultat détaillé du vote : | OUI : 72 | NON : | Abstention : |
|------------------------------------|-----------------|--------------|---------------------|

Etant donné que la majorité est claire, les personnes contre et les abstentions n'ont pas été priées de voter.

7. Modification de l'art. 4 al. 3 du règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions – approbation

La parole est donnée à M. Jean-Louis Pilet pour la présentation de ce point.

Comme vous avez pu le lire dans la convocation reçue, il est demandé d'accepter la modification de l'art. 4 al. 3 du règlement en supprimant la phrase « Le tarif horaire de la SIA est appliqué pour les services du spécialiste. » et en la remplaçant par « Ces frais seront refacturés au requérant. ».

Y a-t-il des questions ?

M. Christian Oberson demande s'il peut être plus précis ?

M. Jean-Louis Pilet : Les demandes de permis de construire sont traitées par le Conseil communal et un bureau externe les examine aussi. Comme ce bureau ne fait pas partie de la SIA, nous devons mettre en conformité notre règlement par rapport à cela.

Comme il n'y a pas d'autre question, la parole est donnée à la commission financière pour son rapport.

Rapport de la commission financière – Jean-Jacques Tornare

Modification de l'art. 4 al. 3 du règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions.

Le Conseil communal souhaite faire valider la modification de l'art. 4 al. 3 du règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions. Il propose de remplacer la phrase « Le tarif horaire de la SIA est appliqué pour les services du spécialiste » par la phrase « Ces frais seront refacturés au requérant ».

Après examen de cette proposition, la Commission financière préavise favorablement cette modification.

Acceptez-vous la modification de l'art. 4 al. 3 du règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions ?

Les citoyens acceptent à la majorité (à main levée) la modification de cet article 4 al. 3 avec les remerciements de M. le Syndic.

| | | | |
|------------------------------------|------------------|----------------|------------------------|
| Résultat détaillé du vote : | OUI : 130 | NON : 0 | Abstentions : 2 |
|------------------------------------|------------------|----------------|------------------------|

8. Modification des statuts de l'Association des Ambulances du Sud fribourgeois – Association Secours Sud fribourgeois – approbation

En date du 1^{er} juillet 2021, le Grand Conseil a adopté la loi sur la défense incendie et les secours. Celle-ci déploiera ses effets en date du 1^{er} janvier 2023.

Cette nouvelle loi a pour conséquence de réunir au sein d'une même association les feux bleus, pompiers et ambulances.

Cette action permettra d'obtenir une vue d'ensemble des prérogatives ainsi que des synergies tant du point de vue administratif que pour le commandement.

Afin de concrétiser cette vision, les statuts des Ambulances Sud fribourgeois ont été modifiés. L'Association change de nom et devient l'association Secours Sud fribourgeois et regroupe ainsi l'exploitation du service des ambulances et la gestion de la défense incendie et des secours. Le siège de l'association est situé à la Préfecture correspondant au Président de l'assemblée des délégués.

Ces nouveaux statuts ont été approuvés lors de l'assemblée des délégués en date du 24 février 2022. Dès lors, ils doivent être également approuvés par l'ensemble des pouvoirs législatifs des communes concernées.

Les nouveaux statuts étaient intégrés dans le livret de convocation.

Comme il n'y a pas de questions, il passe au vote.

Acceptez-vous la modification des statuts de l'Association des Ambulances du Sud fribourgeois – Association Secours Sud fribourgeois ?

Les citoyens acceptent à la majorité (à main levée) la modification de ces statuts avec les remerciements de M. le Syndic.

| | | | |
|------------------------------------|------------------|----------------|------------------------|
| Résultat détaillé du vote : | OUI : 129 | NON : 0 | Abstentions : 3 |
|------------------------------------|------------------|----------------|------------------------|

9. Planification financière 2022-2026 – présentation

La parole est donnée à M. Jean-François Suys pour ce point et ensuite à Mme Christiane Vial.

Nous passons maintenant à la présentation du plan financier quinquennal. Son établissement est une exigence prévue par la loi et a pour but de permettre un suivi de l'évolution des finances au fil des années. Il se base sur une analyse détaillée des charges et revenus des exercices précédents et prend en compte tous les éléments connus à ce jour. Il représente, en quelque sorte, une synthèse de la situation financière. Naturellement, s'agissant de projections, il est évolutif et sujet aux impondérables, soit en ce qui concerne les recettes fiscales, soit pour les investissements qui pourront s'avérer nécessaires dans le futur et qui seront acceptés par l'assemblée. Dans la catégorie des impondérables, l'évolution démographique, la situation économique des particuliers et en général, se base sur une vision optimiste du futur. Aux dépenses et recettes de 2023 on a appliqué un indice de 4%, les années suivantes de 2%.

Si les prévisions se confirment, l'augmentation du taux d'impôt pourra être évitée encore pour quelque temps. Le plan que Mme Vial va vous détailler reprend les projets déjà votés et donc il ne nécessite pas de décision de l'Assemblée mais rend compte de l'échelonnement envisagé pour la réalisation des projets, l'état des travaux en cours, ainsi que les dépenses qu'il faudra engager.

La parole est donnée à Mme Vial pour la suite.

Ce programme d'investissements découle des décisions prises jusqu'à ce jour (mais avant l'assemblée de ce soir) ainsi que des objectifs du Conseil. Il est naturellement modifiable en tout temps, sous réserve d'imprévus et finalement des acceptations lors des assemblées communales.

Investissements déjà votés : Sentier adapté (2023) – Révision du PAL (2022)

Investissements en projet : Pont couvert (2022) – Réfection des routes, participation de la route de Cerniat et de la Route des Planches (2022) – Route de la Maladère, zone 30 (2023), Route de la Savignière et du Pra Derrey (2025) et Chemin de la Cure et Place de l'Eglise (2026)

Le complexe de la Chaumine figure encore sur le tableau. Il devra être supprimé et la planification sera réadaptée.

Les investissements eau potable et épuration seront financés par les taxes donc pas de frais dans la planification, de même que la déchetterie puisque financée par les taxes à 70 % au moins (à fin 2021, le taux de couverture était de plus de 90 %).

Progression du nombre d'habitants, l'IPF et la péréquation sont donnés par le SCom.

En 2023 il est prévu une progression des charges annuelles de 4 % et de 2 % pour les années suivantes. Dès 2025 les charges des nouveaux projets comprennent celle du complexe de la Chaumine (coût d'exploitation 44'200.-, amortissement 174'300.-, intérêts prêt 120'000.- dès 2025). Ceux-ci seront revus.

Pour les recettes : Impôts ; une progression annuelle de 2 % est prévue dès 2023, prudence dans les autres impôts, le canton suggère de prendre la moitié de la moyenne des années précédentes, ce qui a été fait dans le cas présent.

Prélèvement à la réserve péréquation pour 2021 et 2022 selon les comptes et le budget, et dès 2023 et années suivantes prélèvement à la réserve de réévaluation.

Résultats prévisionnels = déficit, donc porté en diminution de la fortune selon les nouvelles règles de MCH2. Pour 2026 il faudra augmenter les impôts car la fortune devient négative, tout cela naturellement sous réserve des évolutions et adaptations futures.

Cela reste un outil de travail qui est modifiable en tout temps.

10. Divers

Mise en séparatif du collecteur sud – Philippe Baeriswyl

Le chantier a débuté, les adjudications ont été prononcées et aucun recours. Les propriétaires fonciers seront informés en temps voulu du passage des machines sur leur parcelle.

Transports scolaires – Carole Pythoud

Lors de l'assemblée communale du 15 décembre dernier, nous vous avons exposé rapidement la demande, émanant du cercle scolaire de Charmey, de mettre les 50 écoliers de Crésuz sur la ligne TPF à partir de la rentrée scolaire 2022.

Soucieux pour la sécurité de leurs enfants, les parents ont demandé à ce que trois de leurs représentants rencontrent le Conseil communal. Ils ne sont pas venus seuls. Non. Sous leur bras, un dossier de 50 pages, autant précis que précieux, nous a été remis.

Ce dernier abordait autant les aspects sécuritaires inhérents aux déplacements des enfants jusqu'à la route cantonale, que les dimensions trop exigües de l'arrêt de bus, que le temps de marche ou la topographie de notre village et bien plus encore.

Ce rapport s'est révélé être un outil solide et riche en informations sur lequel le service des ponts et chaussées, la DICS, le service de la mobilité et, pour finir, le cercle scolaire de Charmey a pu se baser pour réévaluer la pertinence de ce changement de transport.

Par ailleurs, suite aux démarches entreprises par le Conseil communal, ce dernier est à même, ce soir, de vous confirmer que le petit bus blanc sera maintenu. Il effectuera, au besoin, deux courses pour transporter les écoliers de Crésuz.

Le Conseil communal a pris note du souhait des parents d'une prise en charge des enfants en haut du village. Il a entamé les démarches pour aménager la zone d'intérêt général située dans le virage en épingle à cheveux à la Route des Planches. Il se penche sur la concrétisation d'un accès de rebroussement avec un abri pour le bus. Il reviendra en temps voulu vers les parents.

Au nom du Conseil communal, elle remercie les parents pour leur investissement personnel à la rédaction de ce rapport. L'ensemble des parents sera prochainement convié à une séance afin de leur donner toutes les informations utiles.

M. Vincent Grivel : En tant qu'auteur de cette lettre, il est très heureux que ce bus public soit abandonné en faveur du bus dédié. Il réitère sa demande par rapport à un plan de mobilité pour la totalité du cercle scolaire de la Jogne. Il pourra aider à planifier pour Crésuz mais également pour les autres villages.

Les personnes intéressées à consulter le document, elles peuvent aller vers lui à la fin de l'assemblée.

Route de la Maladère, expertise bureau Team+ - Valentin Charrière

Il informe les citoyens qu'une séance sera organisée le mercredi 8 juin 2022 à 19h30 à l'abri PC. Les détails parviendront à chacun mais il demande à ce qu'il soit pris note de la date.

Route des Planches – Valentin Charrière

Des travaux vont débuter début juillet. Le Conseil communal est conscient des incommodités engendrées et compte sur la compréhension des citoyens. Les travaux devraient être terminés début août.

Auparavant trois tronçons seront concernés pour l'assainissement de collecteur.

M. le Syndic demande si quelqu'un de l'Assemblée souhaite prendre la parole ?

M. Didier Livron : « Je me présente, je m'appelle Didier Livron, ma compagne Caroline et moi partageons notre temps entre Genève et la Gruyère depuis des années et habitons Crésuz depuis bientôt 2 ans, Route du Pra Derrey pour être plus précis. Je ne suis pas encore enregistré en tant que citoyen mais cela ne saurait tarder. Nous entendons souvent ses habitants relever le charme de ce village que nous aimons tant, l'esprit de solidarité qui les anime, les traditions qui sont préservées autant que faire se peut (comme la chantée de mai), ainsi que sa belle nature alpestre.

Or, un matin de mars, en ouvrant les volets de notre chambre à coucher après être rentrés la veille tard, nous découvrons avec stupeur, surplombant notre chalet, une forêt de gabarits s'étalant sur près de 50 mètres d'envergure et de 8,5 mètres de hauteur.

Renseignement pris auprès de l'administration communale, il s'agit d'un promoteur qui prévoit à la route des Planches 42 et 44, la construction de deux chalets de dimensions plus que confortables, puisque l'un est de 300 m² de surface et l'autre 180 m², soit 3 logements en tout et en plus un couvert pour six voitures.

Pourquoi je souhaite en parler brièvement ce soir ? Au-delà de notre intérêt personnel, il est évident que ce projet impacte tout le voisinage et concerne toute la commune puisqu'il s'agit de sa mobilité, de son paysage et de sa nature - son patrimoine certainement le plus précieux et par ailleurs, gratuit pour chacun.

Pour réaliser ce projet, le promoteur réunit les deux parcelles - il n'est ainsi plus contraint de respecter la distance de 5 mètres à la limite de propriété - et rase au passage entièrement le petit bois, dernier espace naturel bordant le chemin de randonnée en contrebas.

Ceux qui ont vu ces gabarits ont été impressionnés, pour ne pas dire catastrophés, par l'envergure du projet.

Ceux qui ont consulté les plans de la façade se sont rendu compte qu'au final, il s'agit de grosses villas de luxe avec balcons vitrés et terrasses plongeantes que l'on rencontre plutôt en Californie, que dans nos verts pâturages de la Gruyère !

Sans compter la charge de trafic sur la route des Planches et les nuisances pour le voisinage, la perte indéniable d'attrait du petit banc sur le chemin en bas pour les promeneurs qui n'auront plus l'impression de se balader sur un chemin piétonnier mais plutôt sur une route de quartier de banlieue.

Précisons que le Parc régional, dont fait partie la commune ne l'oublions pas, organise chaque année sur les lieux, des visites grand public pour observer ce site remarquable, écosystème unique avec une faune et une flore exceptionnelles, notamment ses oiseaux rares et protégés car menacés d'extinction en Suisse.

Sans compter la forte pente, la roche vive de ce terrain en zone de danger naturel, avec risque gravitaires - c'est-à-dire risque d'éboulements - risque de fissures dans les constructions voisines. Ni le fait que la distance entre les 2 bâtiments ne respecte pas les normes anti-feu - du moins me semble-t-il.

Sans compter non plus que la construction sur ces parcelles profite d'une dérogation pour la distance à la forêt. Ce projet implique aussi une demande de dérogation pour un arbre protégé qui a le malheur de se trouver sur le chemin du promoteur.

Enfin, une pompe à chaleur de 40 dB ne manquera pas de se rappeler jour et nuit au bon souvenir du voisinage... Cela fait un peu beaucoup de défaut pour ce projet.

Plusieurs habitants ont d'ailleurs fait opposition à ce projet, il est même envisagé de constituer un comité de défense du patrimoine.

Il a ainsi été demandé au Conseil communal de faire classer ces deux parcelles en zone protégée et non constructibles par une révision partielle du plan d'aménagement local, quand bien même celui-ci a été validé récemment.

Nous sommes peut-être là devant un effet pervers de la loi sur l'aménagement du territoire : les zones à bâtir ayant été réduites, les promoteurs ont senti le filon : ils ont acheté à tout va des terrains constructibles pour faire leurs projets. Quand bien même ces projets respectent le règlement communal d'urbanisme, nous sommes loin de l'esprit du législateur, tant cantonal que fédéral, dans ce qu'il destine à une zone résidentielle de faible densité pour des logements individuels, préservant la qualité de vie des habitants, préservant les derniers espaces naturels du village, son paysage et cela bien sûr selon la Loi sur le paysage et celle sur la nature.

Oui, nous voulons un village dynamique, prospère et tourné vers l'avenir. Mais pas au détriment des habitants et du patrimoine touristique crésuzois ! Quel développement, quel aménagement voulons-nous pour notre avenir, quels changements sommes-nous prêts à accepter pour notre cadre de vie ?

Je terminerai donc avec les mots du début de mon intervention : solidarité, qualité de vie, esprit constructif - par opposition à des constructions qui sont en fait des destructions - du paysage, et de la nature et de la tranquillité des habitants !

Alors voici mes questions pour le Conseil communal, dont son aimable réponse, même si bien sûr elle n'est pas formulée ce soir, ne manquera pas d'en intéresser plusieurs, j'imagine :

1. Les gabarits ayant bourgeonné un peu partout ce printemps, combien de projets de promoteurs vous ont-ils déjà été soumis ou prévoyez-vous de mettre à l'enquête ces prochains mois ? (*Pour combien de logements - et donc de contribuables ?*) Quelle est l'implication, le rôle et les actions de la Commission de l'aménagement sur ces projets, avant qu'il ne soit trop tard, pour une réflexion globale sur ce qui va bouleverser irrémédiablement le paysage communal et la qualité de vie de ses habitants ?
2. Puisque cela va influencer sur les rentrées fiscales de ces prochaines années - et donc déterminer les budgets de projets comme ceux évoqués ce soir : quel est l'âge moyen des contribuables de la commune ? Si notre population est vieillissante, les revenus communaux ne manqueront pas de baisser et il serait peut-être opportun de lancer une réflexion globale pour un développement démographique maîtrisé, pour l'aménagement du territoire, pour des logements abordables pour des jeunes de la région, des jeunes familles qui apporte du sang neuf et un avenir pour la commune.
3. Enfin, puisque ce cas est emblématique des nombreux projets actuels sur la commune, quelle est la position du Conseil communal quant au projet de la route des Planches 42 à 44, avec tous ses défauts déjà évoqués, même s'il devait respecter le règlement communal, il viole selon nous les lois cantonales et fédérales, il n'apporte rien aux habitants - sauf des rentrées fiscales pour la Commune, mais celles-ci seraient aussi générées par n'importe quel particulier construisant pour son propre compte dans une zone à faible densité - et enfin, rappelons-le encore une fois, ce projet implique la destruction d'un patrimoine unique, un joli bois conférant un charme certain à la balade sur ce chemin tant prisé des touristes et de la population ?

Même s'il reste encore bien à dire sur ces sujets majeurs de l'aménagement du territoire, j'en ai terminé Monsieur le Syndic, Madame la Conseillère communale, Messieurs les Conseillers communaux. Je vous remercie pour votre attention et pour votre aimable réponse. »

M. le Syndic le remercie pour son intervention. Il sera très difficile ce soir, de lui répondre mais une réponse lui sera donnée plus tard sans forcément attendre une prochaine assemblée communale. Le dossier est actuellement en cours de procédure. Crésuz est devenu le territoire de chasse des promoteurs.

Sachez que pour le Conseil communal, c'est un problème mais c'est aussi ce qui est donné de l'aménagement du territoire. L'Exécutif n'a malheureusement pas beaucoup de marge de manœuvre par rapport à cela.

L'autorité suprême qui délivrera le permis de construire est la Préfecture de la Gruyère.

M. le Syndic a présenté Mme Studer en début d'assemblée et il ne faut pas oublier notre caissière communale actuelle, Mme Christiane Vial.

« Chère Christiane,

J'ai eu l'avantage de collaborer avec toi pendant six ans. J'ai pu apprécier tes compétences et tes aptitudes en tant que caissière communale et secrétaire/caissière de la corporation forestière. Durant tes années d'activités, tu as permis la bonne tenue des comptes et des planifications financières de notre commune. Tes conseils ont toujours été appréciés, surtout en ce qui me concerne. Au début de mon mandat de Conseiller communal à l'époque, où tu as eu la patience de m'expliquer les particularités d'une comptabilité communale en regard d'une comptabilité privée. En plus comme dernier cadeau de l'administration cantonale, pour bien couronner ta carrière professionnelle, l'instauration du MCH2 est apparue comme la cerise sur le gâteau. Tu as également, à cette occasion, démontré tes capacités d'adaptation et, à nouveau, il a fallu tout m'expliquer.

La bonne collaboration avec Mme Studer pour la transmission des affaires est également à relever. J'ai eu la chance de faire un petit bout de chemin avec toi dans la gestion financière communale et j'associe l'ensemble des citoyens de Crésuz ainsi que le Conseil communal afin de t'adresser nos plus vifs remerciements. Te voilà à l'aube d'une retraite bien méritée, je pense agrémentée de voyages et de balades. Afin de matérialiser notre reconnaissance, je charge mon collègue de te transmettre une petite attention. »

Nous voici donc à la conclusion de cette assemblée qui aura eu le mérite de clarifier la situation en rapport avec le projet de la Chaumine. Comme mentionné, le Conseil communal va élaborer un nouveau projet. Il comprend la déception de certaines personnes qui soutenaient le projet antérieur et il ose espérer que cette décision permettra de mettre de côté les rancoeurs.

Ce soir, il n'y a ni vainqueur, ni vaincu et le Conseil communal reste à disposition de chacun afin d'œuvrer ensemble à l'élaboration d'un ouvrage qui rassemblera la majorité des citoyens. Avec quelques jours d'avances, il souhaite une bonne fête à toutes les mamans.

Il remercie chacun pour sa participation et leur souhaite une bonne rentrée !

L'Assemblée se termine ainsi à 22h30.

Au nom de l'Assemblée communale

La Secrétaire



Sabrina Negrini



Le Syndic



Philippe Baeriswyl